

MON PROJET EST-IL SOUSMIS A DECLARATION PREALABLE OU A PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Le projet est-il \leq à 20 m² d'emprise au sol et/ou de surface de plancher ?

Oui

Déclaration Préalable **

Non

Cas n°1 :

Projet $>$ à 20 m² et $<$ à 40 m² d'ES et/ou de SP

Cas n°2 :

Projet $>$ à 40 m² d'ES et/ou de SP

Le projet est-il situé dans la zone U du PLU ?

Permis de construire *

Oui

Non

Le projet est-il $<$ à 40 m² l'ES^{°°} et/ou de SP^{°°} ?

Permis de construire *

Oui

Non

Le projet est-il en extension ?

Permis de construire *

Oui

Non

Le projet porte t'il l'existant à dépasser les 150 m² de SP ?

Permis de construire *

Non

Oui

Déclaration Préalable **

Permis de construire *

Ndlr : si existant $>$ 150 m de SP, on bascule sur le Non

[°]ES : Emprise au Sol

^{°°}SP : Surface de plancher

*** Attention recours à l'architecte possible**
(Cf rubrique Règlementation 3. Recours Architecte)

**** Jamais de recours à l'architecte**